DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MAI 2016

Conseillers en exercice	27
N° d'ordre	2016/041

L'an deux mille seize, le dix mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Maire.

Etaient présents les membres en exercice, sauf : Mesdames Sylviane GARDELLA (représentée par Monsieur Bernard BERTELLE), Rim KHELIFI-KNAF (représentée par Madame Sandra BADLOU), Sandrine GUARINONI (représentée par Monsieur Claudy JACQUEMIN) et Madame Maria VALLINETTI (représentée par Madame Martine CLAUDIN), Messieurs Raymond VINCENT (représenté par Monsieur Alain FLODERER) et Joseph CUCCHIARA (représenté par Madame Christelle HAAKE).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Stelvio FLEURY, Secrétaire de séance.

MOTION STOP LINKY A BLENOD

Pour mettre en œuvre une directive européenne relative à l'efficacité énergétique dans l'Union, la France a décidé, en 2012, de procéder au remplacement de tous les compteurs électriques par de nouveaux compteurs, dits « intelligents ».

Appelés « Linky », ces nouveaux équipements, dont l'installation est estimée à 4,5 milliards € (soit environ 128€ par compteur) vont nécessiter le remplacement de dizaines de millions de compteurs encore viables à l'échelle du pays.

Présentés comme une avancée pour les usagers qui pourront voir leur abonnement s'adapter à leur consommation, mais également suivre celle-ci, ces nouveaux compteurs posent surtout d'importantes questions sociales et environnementales, mais également en matière de protection de la santé et de la vie privée des usagers.

Ainsi, en étant capables de communiquer directement avec EDF, sans l'intervention de son personnel, ils préparent une diminution drastique du personnel affecté au « relevé des compteurs », mais viseront également les usagers les plus précaires, qui pourront être coupés ou voir leur puissance diminuée sans que cela nécessite le déplacement d'un agent.

De plus, les données détaillées sur la consommation d'énergie, collectées et transmises par ces compteurs, permettront notamment d'identifier les heures de lever et de coucher, les heures ou périodes d'absence, ou encore, sous certaines conditions, le volume d'eau chaude consommée par jour, le nombre de personnes présentes dans le logement. Cela constitue une intrusion dans la vie privée de l'ensemble des usagers, sans aucune contrepartie en termes de protection.

En outre, les ondes électromagnétiques émises par ces compteurs viennent s'ajouter à celles auxquelles les usagers sont déjà exposés, faisant peser une menace sanitaire supplémentaire sur la population.

Pour l'ensemble de ces raisons, les élus municipaux, réunis en conseil le 10 mai 2016 :

DENONCENT l'absence de concertation avec les communes concernant ce choix stratégique, alors qu'elles sont propriétaires des compteurs.

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 MAI 2016

	Conseillers en exercice	27
İ	N° d'ordre	2016/041

L'an deux mille seize, le dix mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le quatre mai, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE, Maire.

<u>Etaient présents les membres en exercice, sauf</u>: Mesdames Sylviane GARDELLA (représentée par Monsieur Bernard BERTELLE), Rim KHELIFI-KNAF (représentée par Madame Sandra BADLOU), Sandrine GUARINONI (représentée par Monsieur Claudy JACQUEMIN) et Madame Maria VALLINETTI (représentée par Madame Martine CLAUDIN), Messieurs Raymond VINCENT (représenté par Monsieur Alain FLODERER) et Joseph CUCCHIARA (représenté par Madame Christelle HAAKE).

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Monsieur Stelvio FLEURY, Secrétaire de séance.

MOTION STOP LINKY A BLENOD

PAGE 2

DEPLORENT le manque d'étude des impacts économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires et en matière de protection de la vie privée, préalablement au déploiement de ces nouveaux compteurs.

SOUHAITENT en l'état actuel que ces compteurs ne soient pas installés sur le territoire de la Commune.

DEMANDENT au Syndicat Départemental d'Electrification de Meurthe-et-Moselle d'intervenir auprès d'ErDF pour faire respecter ce souhait.

Délibération adoptée par 26 voix « pour » et 1 « contre »

Affichée le	
Dépôt Préfecture le	
Notification le	

